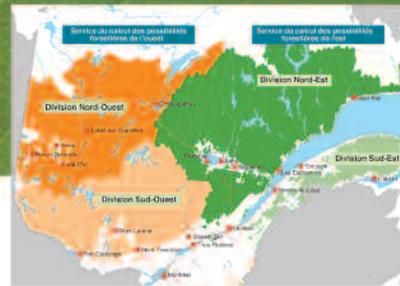


RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FORESTIER EN CHEF

2009 - 2010





RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FORESTIER EN CHEF

2009 - 2010

*Bureau du forestier
en chef*

Québec 

Rédaction : Bureau du forestier en chef

Photos : Bureau du forestier en chef et ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au :

Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418 275-7770
Télécopieur : 418 275-8884

Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

La publication est accessible dans Internet :

<http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-59555-7 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-59639-4 (version PDF)

ISSN papier : 1911-4435

ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

Madame Nathalie Normandeau
Ministre
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1

Madame la Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le cinquième rapport d'activités du Forestier en chef, couvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Cette période a été principalement marquée par la poursuite de l'opération *Calcul des possibilités forestières 2013-2018* (CPF 2013-2018), dont la livraison des résultats pour l'ensemble des unités d'aménagement forestier est prévue au 2^e trimestre de 2012. Deux autres projets importants, dont dépend étroitement le succès de l'opération CPF 2013-2018, se sont également poursuivis. Il s'agit de l'élaboration du *Manuel d'aménagement durable des forêts* et de la mise au point de l'outil de calcul Horizon CPF, qui intègrent plusieurs éléments de réforme du calcul des possibilités forestières, réforme qui avait été recommandée par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe).

Par ailleurs, des analyses d'impacts sur les possibilités forestières effectuées notamment suite aux annonces officielles de la création d'aires protégées et à l'élaboration d'orientations en matière d'aménagement durable des forêts ont permis d'ajuster les volumes disponibles à la récolte et d'orienter les décisions pour certains dossiers à l'étude.

Enfin, la rédaction du *Bilan d'aménagement forestier durable 2000-2008* a été complétée.

Ce cinquième rapport d'activités fait état des principales réalisations survenues au cours de l'année 2009-2010 ainsi que des éléments du plan d'action 2010-2011 du Bureau du forestier en chef, en plus de présenter le suivi du *Plan stratégique 2008-2011* et du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Je vous assure de l'entière conformité des informations comprises dans ce rapport. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Forestier en chef



Pierre Levac, ing.f., M.Sc.

Siège social

Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418-275-7770
Télécopieur : 418-275-8884

Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Bureau local

Bureau du forestier en chef
930, chemin Sainte-Foy, bureau 4.09
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : 418-627-8655
Télécopieur : 418-644-7607

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
L'ORGANISATION ET LES RESSOURCES DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF ..	2
Siège social du Forestier en chef à Roberval	2
Bureau local de Québec et organisation régionale	2
Budget d'opérations	3
LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2009-2010	4
Bureau du sous-ministre associé	4
Activités courantes	4
Suivi du <i>Plan stratégique 2008-2011</i>	5
<i>Plan d'action de développement durable</i> du Bureau du forestier en chef	5
Communications	6
Direction du calcul des possibilités forestières	7
Calcul des possibilités forestières (CPF) 2013-2018	7
Évaluations d'impacts sur les possibilités forestières	9
Autres réalisations	10
Direction du développement stratégique	11
<i>Manuel d'aménagement durable des forêts</i>	11
Systèmes et méthodes de calcul des possibilités forestières	12
<i>Bilan d'aménagement forestier durable</i>	14

LE PLAN D'ACTION 2010-2011	16
Bureau du sous-ministre associé	16
Activités courantes	16
Communications	16
Plan d'action de développement durable	17
Direction du calcul des possibilités forestières	17
Opération <i>Calcul des possibilités forestières 2013-2018</i>	17
Autres réalisations	18
Direction du développement stratégique	18
<i>Manuel d'aménagement durable des forêts</i>	18
Systèmes et méthodes de calcul des possibilités forestières	19
<i>Bilan d'aménagement forestier durable</i>	19

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 Organigramme	22
ANNEXE 2 Tableau du suivi du <i>Plan stratégique 2008-2011</i>	23
ANNEXE 3 État d'avancement du <i>Plan d'action de développement durable 2008-2013</i>	27
ANNEXE 4 Liste des acronymes utilisés dans ce rapport	30

AVANT-PROPOS

En 2005, le gouvernement du Québec donnait suite à une recommandation du rapport de la commission Coulombe en créant la fonction de Forestier en chef et en lui conférant les outils nécessaires pour accomplir sa tâche avec neutralité, indépendance et transparence. Depuis son entrée en fonction, le Forestier en chef s'est affairé à constituer une équipe de spécialistes qui le soutient dans l'accomplissement de ses mandats.

En plus d'assurer la gestion des activités courantes, le Bureau du forestier en chef (BFEC) a mené cinq dossiers majeurs au cours de l'exercice 2009-2010 : le suivi des travaux liés au calcul des possibilités forestières 2008-2013 (CPF 2008-2013) (y compris les analyses d'impacts de diverses orientations gouvernementales), la poursuite de l'opération de la réforme du CPF 2013-2018, la mise au point de l'outil de calcul *Horizon CPF*, l'élaboration du *Manuel d'aménagement durable des forêts* et enfin, il a terminé la rédaction du *Bilan d'aménagement forestier durable*.

Le *Rapport d'activités 2009-2010* du BFEC comprend trois sections et quatre annexes. La première section présente l'organisation et les ressources du BFEC. La deuxième section décrit les principales activités et les résultats atteints au regard du plan d'action 2009-2010 que s'était donné l'organisation. La troisième section présente le plan d'action 2010-2011 du BFEC. L'annexe 1 présente l'organigramme du BFEC au 31 mars 2010. L'annexe 2 présente le suivi des actions réalisées en 2009-2010 au regard du *Plan stratégique 2008-2011*. L'annexe 3 présente l'état d'avancement, au 31 mars 2010, du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Enfin, l'annexe 4 dresse la liste des acronymes utilisés dans le présent rapport.

Photo: Claude Bouchard



Photo: Marc-André Brochu

L'ORGANISATION ET LES RESSOURCES DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

Au 31 mars 2010, 73 personnes travaillaient au Bureau du forestier en chef (BFEC), dont 66 employés permanents. L'effectif est réparti entre 20 lieux physiques, soit 18 employés au siège social de Roberval, 19 employés à Québec et 36 autres dans les régions. La structure du BFEC est représentée par l'organigramme à l'annexe 1. On y compte trois directions : le Bureau du sous-ministre associé (BSMA), la Direction du calcul des possibilités forestières (DCPF) de laquelle relève le personnel en région et la Direction du développement stratégique (DDS). L'intention est de compléter l'équipe multidisciplinaire apte à mettre à profit, au service de la collectivité québécoise, ses connaissances et son savoir-faire en matière de gestion forestière.

■ ■ ■ Siège social du Forestier en chef à Roberval

Le siège social du FEC est situé à Roberval. Il s'agit d'un emplacement stratégique, particulièrement en ce qui a trait à l'élaboration du *Manuel d'aménagement durable des forêts*, à la réalisation du *Bilan d'aménagement forestier durable* et à la coordination de plusieurs dossiers liés au calcul des possibilités forestières. Le Forestier en chef y est présent de façon très régulière pour assurer la gouvernance et le suivi de ses mandats.

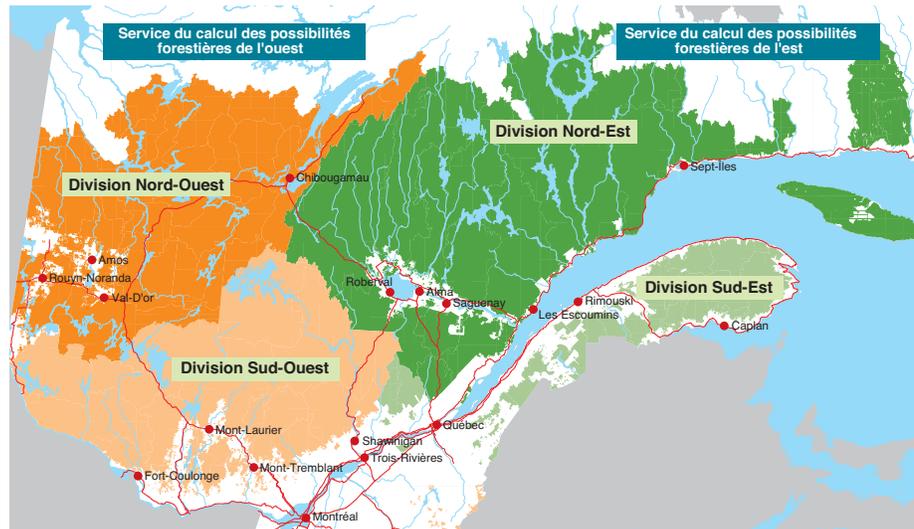
■ ■ ■ Bureau local de Québec et organisation régionale

Le bureau de Québec facilite les échanges réguliers avec la structure gouvernementale et ministérielle. On y exerce principalement des fonctions administratives, de soutien professionnel et de développement.

Le réseau régional du BFEC relève du directeur du calcul des possibilités forestières. Il est constitué de deux services, désignés sous les vocables « Service du calcul des possibilités forestières de l'Est » et « Service du calcul des possibilités forestières de l'Ouest ». Chacun de ces services est constitué de deux divisions : Nord-Est et Sud-Est pour le service de l'Est, et Nord-Ouest et Sud-Ouest pour le service de l'Ouest. Ces quatre divisions se partagent le territoire de l'ensemble des réserves forestières et des 74 unités d'aménagement forestier de la province, tel que présenté à la figure 1. Le réseau régional du BFEC est constitué principalement de personnes spécialisées dans le calcul des possibilités forestières, en géomatique et en gestion de la qualité.

Figure 1. Découpage territorial du Bureau du forestier en chef

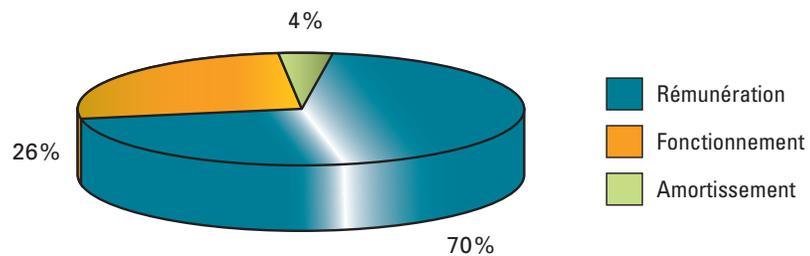
- Localisation du personnel au 1^{er} juillet 2010



Budget d'opération

En 2009-2010, les dépenses d'opération du BFEC ont été de 6,6 M\$. La répartition des dépenses est présentée à la figure 2.

Figure 2. Répartition des dépenses d'opération du BFEC 2009-2010



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2009-2010

Les principales réalisations de l'exercice 2009-2010 sont présentées pour chacune des trois directions du Bureau du forestier en chef (BFEC).

BUREAU DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

La direction du Bureau du sous-ministre associé (BSMA) assure la coordination des activités de planification stratégique ainsi que les analyses et le suivi de dossiers sectoriels. Elle encadre la planification, la coordination et le soutien des activités de communication et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Le BSMA représente le BFEC aux niveaux ministériel et gouvernemental.

Activités courantes

En 2009-2010, quatrième année complète d'activités, le BSMA a poursuivi ses efforts en vue de compléter l'organisation du BFEC conformément à son plan d'affaires. Le BSMA a soutenu les activités ministérielles et intersectorielles et a contribué aux affaires courantes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en répondant à plus de 600 requêtes ministérielles. Le BSMA a également suivi de près l'élaboration du projet de loi 57 sur le nouveau régime forestier afin d'y préciser la portée et la description des mandats du Forestier en chef.

Le BSMA a supervisé l'implantation d'un nouveau système de gestion documentaire, principalement pour les documents électroniques, dans le but de faciliter la mise à jour et le classement des documents de l'organisation. Enfin, sur le plan de sa gestion interne, le BSMA a organisé deux rencontres afin de réunir ses employés dans le but d'assurer leur formation sur divers sujets reliés directement à sa mission et de faciliter la coordination des principaux dossiers en cours de réalisation.

■ ■ ■ Suivi du *Plan stratégique 2008-2011*

Compte tenu de son statut indépendant, le Forestier en chef a produit son propre plan stratégique pour la période 2008-2011. Le contenu intègre des objectifs précis à mettre en œuvre d'ici 2011 par le personnel de chacune des directions du BFEC (BSMA, DCPF, DDS). Au cours de l'année 2009-2010, différentes actions visant l'atteinte des objectifs du plan stratégique 2008-2011 ont été réalisées. L'annexe 2 du présent rapport d'activités livre le détail de la progression réalisée.

■ ■ ■ *Plan d'action de développement durable* du Bureau du forestier en chef

En 2008, le BFEC adoptait son propre plan d'action de développement durable pour la période 2008-2013. Ce plan d'action reprend les principaux éléments de mission inscrits dans le plan stratégique 2008-2011 du BFEC. On y a introduit de plus des activités de sensibilisation et de formation et de pratiques écoresponsables au sens de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Il est disponible dans le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante: http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/fichiers/documents/contenu/BFEC_Plan_action_dev_durable.pdf

L'état d'avancement, au 31 mars 2010, des réalisations du *Plan d'action de développement durable 2008-2013* du BFEC est présenté à l'annexe 3.



Rencontre générale des employés(es) du Bureau du forestier en chef en décembre 2009.

Communications

Au cours de l'année 2009-2010, différentes activités de communication ont été réalisées par le BFEC. La principale activité a consisté à inviter les représentants de la Table nationale de consultation publique sur les questions forestières afin qu'ils transmettent au Forestier en chef leurs préoccupations ou encore des éléments d'information pouvant être intégrés au calcul des possibilités forestières 2013-2018 en voie de réalisation. À cet effet, le site Internet du BFEC a été bonifié de façon à pouvoir recueillir des questions, commentaires, documents, demandes de renseignements de la part de toute personne intéressée. De plus, afin d'être informés des préoccupations régionales et locales, des représentants du BFEC ont tenu des séances d'information et d'échanges avec la collaboration du secteur des Opérations régionales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, auprès de plusieurs Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

Par ailleurs, des employés du BFEC ont eu l'occasion d'apporter des éclaircissements sur les mandats de l'organisation à l'occasion de différents événements regroupant des milieux de la recherche universitaire et de l'industrie forestière. Les principaux sujets traités ont été *Horizon CPF*, l'un des principaux outils informatiques utilisés par le BFEC pour la réalisation du CPF 2013-2018, ainsi que le processus entourant la production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*.

Le site Internet du BFEC a permis à l'ensemble des personnes et des groupes intéressés par la question forestière d'avoir accès aux avis, aux décisions et à la documentation provenant du BFEC. Le nombre de visites du site a augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente, soit une moyenne de 6 100 visites mensuelles. L'adresse du site Internet est la suivante : www.forestierenchef.gouv.qc.ca.

Enfin, sur le plan de la communication interne, un bulletin électronique dédié à l'ensemble des employés(es) du BFEC leur a été acheminé périodiquement. Ce bulletin a pour objectif de diffuser toute information utile et pertinente relative à l'évolution des travaux de l'organisation dans les différentes directions du BFEC.

Photo: Jean Girard

Photo: Denis Chabot



Rencontre d'information entre les représentants du Bureau du forestier en chef à Chibougamau et des membres de la Commission régionale des élus de la Baie James et de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de cette même région.

■ ■ ■ ■ ■ DIRECTION DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

La Direction du calcul des possibilités forestières (DCPF) est chargée de l'évaluation des possibilités annuelles de coupe des forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer les volumes de bois pouvant être récoltés ponctuellement sans affecter les possibilités forestières à long terme, de produire les évaluations d'impacts de décisions gouvernementales sur les possibilités forestières, d'analyser les plans généraux d'aménagement forestier et d'implanter un système de gestion de la qualité (ISO 9001) dans son domaine de responsabilités. Elle représente également le Bureau du forestier en chef (BFEC) en région auprès des directions générales régionales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'auprès des divers intervenants régionaux.

Plusieurs décisions et avis du Forestier en chef liés aux calculs des possibilités forestières ont été déposés en 2009-2010 sur son site Internet, dont notamment un document d'orientation produit par la DCPF.

■ ■ ■ ■ ■ Calcul des possibilités forestières (CPF) 2013-2018

■ ■ ■ ■ ■ Poursuite de l'Opération CPF 2013-2018

L'Opération CPF 2013-2018 s'est poursuivie durant l'année. Le travail a été axé vers la préparation des intrants et l'appropriation des premières livraisons du nouvel outil d'élaboration du CPF, *Horizon CPF*. Des efforts importants ont également été consentis pour la définition et la documentation des méthodes de travail reliées à ces activités.

La première étape de validation externe a été entreprise tant en région qu'au niveau provincial afin de bien saisir les enjeux et les préoccupations des clientèles concernées par le CPF 2013-2018. Le document présentant les orientations poursuivies par la DCPF dans le cadre de l'Opération CPF 2013-2018 a servi de support pour cet exercice de validation. Complété en janvier 2010, il a permis à quinze organismes d'émettre des commentaires et des recommandations qui ont reçu toute notre attention. Il a été déposé dans le site Internet du BFEC. On peut le consulter à l'adresse suivante : http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/images/stories/FEC/fichiers/documents/contenu/DCPF_BFE_C_fascicule_sept09.pdf

Préparation des intrants au CPF

Les principales activités réalisées ont porté sur la préparation des bases de données dendrométriques et géomatiques (cartographie forestière). La compilation des inventaires forestiers transmise par la Direction des inventaires forestiers a été adaptée aux nouvelles méthodes de calcul. Ces documents ont été produits dans une forme finale, à jour et adaptée aux besoins d'un CPF à dimension spatiale. Ces intrants ont été en grande majorité intégrés à la base de données de *Horizon CPF*.

L'appropriation des modèles de croissance s'est poursuivie. La DCPF a également consenti des efforts importants à la mise au point de *Horizon CPF*.

Intégration des données et diagnostic sylvicole

L'intégration des premières données dans *Horizon CPF*, opération qui a débutée en 2009, a permis de doter la majorité des unités d'aménagement forestier d'informations descriptives.

L'analyse de ces premières données a permis d'élaborer et de raffiner les méthodes de travail relatives au diagnostic sylvicole.

Définition des méthodes de travail

La DCPF a complété la définition et la documentation des méthodes de travail relatives au CPF 2013 2018 dans le cadre du développement de *Horizon CPF*.

La définition des méthodes de travail relativement à la géomatique, la cartographie et la compilation des inventaires amorcée en 2008 s'est poursuivie en 2009. De plus, d'autres thématiques ont été ajoutées sous ces domaines : les stratégies territoriales, le diagnostic sylvicole et l'élaboration d'un filtre général de classement des strates, la modélisation de l'évolution de la forêt et l'emploi des modèles de croissance de même que la création des traitements sylvicoles dans *Horizon CPF*.

Évaluations d'impacts sur les possibilités forestières

Nouvelles aires protégées

La DCPF a soumis en avril 2009 au Forestier en chef l'évaluation des impacts sur les possibilités forestières à la suite de l'exclusion de superficies dans trois unités d'aménagement touchées en raison de la création de nouvelles aires protégées : la 081-52 (Témiscamingue), la 085-51 (La Sarre) et la 024-52 (Péribonka). Dans le cas de Péribonka, en plus de considérer la désignation d'une aire protégée, il a fallu tenir compte d'un important feu de forêt. À la suite de la création du Parc national de Témiscouata, une quatrième évaluation d'impacts a été soumise au Forestier en chef en février 2010. Ces évaluations lui ont permis de déterminer de nouvelles possibilités forestières concernant les quatre territoires concernés. Au total en 2009-2010, le Forestier en chef aura rendu publiques des décisions sur les nouvelles possibilités forestières de dix unités d'aménagement à la suite de la création d'aires protégées.

Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)

Dans le but d'éclairer et d'appuyer la prise de décision dans ces deux domaines stratégiques, l'équipe de la DCPF a évalué les impacts potentiels de différents scénarios de SADF et RADF sur les possibilités forestières. À l'automne 2009, on a évalué l'impact d'un projet de RADF dans six unités d'aménagement. Des scénarios de remplacement ont aussi été documentés. À l'hiver 2010, on a évalué l'impact des cibles et des enjeux prévus au projet de SADF ainsi que la faisabilité d'intégrer ces éléments dans le CPF 2013-2018 pour une unité d'aménagement représentative de la forêt boréale. D'autres analyses de sensibilité sont aussi prévues pour le domaine de la sapinière et le domaine de la forêt mixte et feuillue.

Photo: Maxime Larrivée



De gauche à droite : Jean Girard, Directeur de la Direction du calcul des possibilités forestières, Pierre Levac, Forestier en chef et Lucie Bertrand, conseillère scientifique, Bureau du sous-ministre associé.

Autres réalisations

Calcul des possibilités des réserves forestières

Les travaux réalisés en 2009-2010 ont permis au Forestier en chef de déterminer les nouvelles possibilités forestières de 37 réserves forestières. Compte tenu de l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier au printemps 2010, la DCPF s'est affairée à analyser la situation de plusieurs réserves forestières, dont les possibilités forestières viennent à échéance d'ici le 31 mars 2013. L'objectif visé par cet exercice étant de prolonger la période d'application des possibilités forestières, modifiées ou non selon les résultats de ces analyses, jusqu'à ce que certains articles de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier entrent en vigueur. Ces analyses se poursuivront en 2010-2011.

Possibilités annuelles de récolte de l'if du Canada

La DCPF a collaboré à la préparation d'avis du Forestier en chef pour qu'ils soient transmis à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune en 2009. Rappelons que le Forestier en chef a approuvé trois résultats de calcul des possibilités de récolte de l'if du Canada; le premier concernait l'ensemble du territoire public québécois couvert par les unités d'aménagement et les deux autres concernaient les territoires desservis par deux Agences de mise en valeur des forêts privées.

Implantation d'un système de gestion de la qualité (ISO 9001)

L'implantation du système de gestion de la qualité (ISO 9001) s'est poursuivie en 2009-2010. Les procédures de système ont été établies et implantées à plus de 90 %. Aussi, la procédure qui concerne la gestion des non-conformités a été implantée pour permettre dorénavant :

- de déceler les éléments non conformes concernant la qualité;
- de les consigner;
- d'établir des plans d'action pour corriger la situation;
- d'assurer le suivi adéquat.

En 2009, un premier audit interne de système a été réalisé. Cet audit a permis de faire la rétrospective des actions accomplies et de déceler les éléments à améliorer et à compléter au cours de la prochaine année.

Objectif 2013

La DCPF a poursuivi sa participation à *Objectif 2013*, dont le mandat est la mise en place de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Des échanges réguliers avec le personnel des différents secteurs du MRNF concernés ont permis de convenir des actions à mettre de l'avant dans ce dossier.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

La Direction du développement stratégique est responsable de l'encadrement des aspects scientifiques et techniques reliés aux mandats du Forestier en chef. À cet effet, elle élabore et met à jour le *Manuel d'aménagement durable des forêts*, elle met au point les systèmes et les méthodes associés à la réalisation du calcul des possibilités forestières et elle produit le *Bilan d'aménagement forestier durable* des forêts du domaine de l'État.

Manuel d'aménagement durable des forêts

Ajustement de la portée du Manuel d'aménagement durable des forêts

La refonte du régime forestier a conduit, en mars 2010, à l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1) et à la définition plus précise des responsabilités du Forestier en chef. L'article 46 de cette loi stipule que le Forestier en chef prépare, publie et maintient à jour le manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières.

Par son contenu, le *Manuel* assure la cohérence avec la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* et le *Règlement d'aménagement durable des forêts*. Le *Manuel*:

- explique comment sont calculées et déterminées les possibilités forestières à partir des résultats de calcul et d'autres informations afférentes;
- énonce les rendements attendus et les effets escomptés des traitements sylvicoles;
- précise les modalités d'intégration des valeurs, des objectifs, des indicateurs, et des cibles d'aménagement forestier durable.

Le *Manuel* constitue également l'outil de diffusion des orientations, des hypothèses et des principes retenus par le Forestier en chef pour la réalisation des calculs des possibilités forestières.



Production du *Manuel*

Compte tenu de l'échéancier de réalisation des calculs des possibilités forestières 2013-2018, la priorité a été accordée aux éléments clés qui sont :

- la conduite des peuplements;
- les rendements et effets escomptés des traitements sylvicoles;
- l'intégration des valeurs, des objectifs, des indicateurs et des cibles d'aménagement forestier durable dans le calcul.

Deux comités dirigés par un membre de l'équipe du *Manuel* ont poursuivi leurs travaux sur la définition des traitements sylvicoles et la détermination de leurs rendements et de leurs effets.

L'intégration des valeurs, des objectifs, des indicateurs et des cibles dans le calcul des possibilités forestières a débuté par l'établissement d'une liste synthèse des objectifs d'aménagement à l'échelle de la planification stratégique. Les étapes d'intégration des objectifs dans le calcul des possibilités forestières, selon les paramètres reconnus par *Horizon CPF* ont aussi été déterminées.

Systèmes et méthodes de calcul des possibilités forestières

Horizon CPF, le nouvel outil d'élaboration du calcul des possibilités forestières

Horizon CPF vise à doter le Bureau du forestier en chef (BFEC) d'un ensemble d'outils répondant aux principales recommandations de la commission Coulombe en matière de réforme du calcul des possibilités forestières. Ce nouvel outil interagit avec les logiciels *Woodstock/Stanley*. Cette combinaison de logiciels permet d'appliquer l'approche par optimisation et de considérer les impacts de la spatialisation. Elle permet aussi d'intégrer des variables économiques, sociales et environnementales dans le calcul des possibilités forestières.

Le développement de *Horizon CPF*, en cours depuis février 2006, doit se poursuivre jusqu'en avril 2011. Il est prévu d'utiliser *Horizon CPF* pour la réalisation du calcul des possibilités forestières des périodes 2013-2018 et suivantes.

En 2009-2010, l'équipe de développement a déployé les trois premiers modules de *Horizon CPF* (*Projet de calcul*, *Diagnostic* et *Stratégie*) auprès des utilisateurs et a débuté l'analyse des trois modules restants (*Évolution*, *Syntaxe* et *Diffusion*).

Les modules *Projet de calcul*, *Diagnostic* et *Stratégie* permettent de créer les données nécessaires aux projets de calcul, de classer les peuplements forestiers et de saisir les paramètres de la stratégie d'aménagement. Ces trois modules sont utilisés depuis le début de l'année 2010 dans les travaux d'élaboration du prochain calcul des possibilités forestières.

Le développement des modules *Évolution*, *Syntaxe* et *Diffusion* a débuté par la révision de l'architecture et par une analyse informatique complète. Ces opérations ont permis de cibler les éléments manquants et de définir plus précisément les fonctionnalités requises en vue de leur programmation. Ces trois modules permettront d'importer les courbes d'évolution nécessaires à la modélisation, de traduire les éléments de stratégie en intrants requis au fonctionnement de *Woodstock/Stanley* et d'assurer aux différents utilisateurs la disponibilité des résultats.

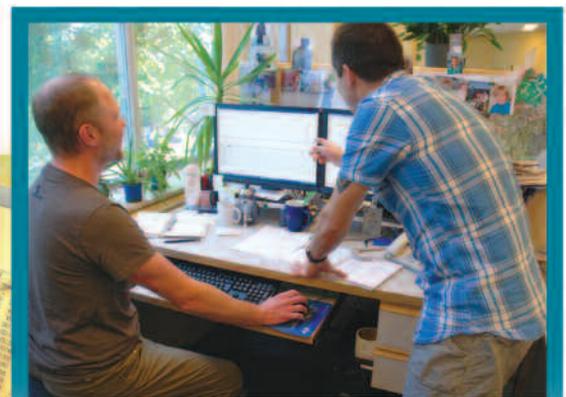
Les travaux réalisés dans la foulée du développement du module *Évolution* ont amené le BFEC à reconsidérer l'intégration à court terme des modèles d'évolution dans *Horizon CPF*. Le scénario retenu consiste à utiliser les nouveaux modèles disponibles en mode autonome et à importer le matériel d'évolution généré par ceux-ci dans *Horizon CPF*. Cette décision permet de réduire les risques liés au non-respect de l'échéancier.

Mise en œuvre de *Horizon CPF*

Le transfert des trois premiers modules aux utilisateurs s'est déroulé au cours de l'exercice 2009-2010. Le plan de formation destiné au personnel responsable de la réalisation du CPF 2013-2018 s'est concrétisé par la tenue de la première session de formation en juin 2009 (*Projet de calcul et Diagnostic*) et de la seconde en décembre 2009 (*Stratégie*). De plus, la session de décembre a été complétée par une formation complémentaire qui portait principalement sur l'utilisation pratique de *Horizon CPF*. Au total, chacun des utilisateurs de *Horizon CPF* a suivi quatre jours de formation.

Un guide de navigation expliquant les interfaces de *Horizon CPF* et un guide de formation appuyant la tenue des sessions ont été produits par l'équipe dédiée au déploiement de ces modules. L'exercice 2009-2010 a aussi permis d'établir les bases de ce que sera l'aide en ligne de *Horizon CPF*.

La mise sur pied d'une procédure d'assistance technique permet dorénavant d'offrir aux utilisateurs de l'aide efficace, en dirigeant les demandes aux personnes appropriées par l'intermédiaire d'une adresse courriel unique.



Claude Fortin et Maxime Renaud de la Direction du développement stratégique.

Bilan d'aménagement forestier durable

Le Forestier en chef a terminé la production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000 2008* au 31 mars 2010. Plusieurs étapes ont été franchies en cours d'année.

Soumission de la version préliminaire du *Bilan* à une assurance qualité

Le BFEC a complété le *Bilan* par un processus de vérification de la qualité. Cette assurance qualité comportait trois étapes : l'examen de la version préliminaire du *Bilan* par un comité de parties intéressées, la vérification des phases de production et des données du *Bilan* par un registraire international et la relecture du *Bilan* par un expert de l'École nationale d'administration publique.

Examen du *Bilan* par des parties intéressées

Au printemps 2009, le BFEC a soumis la version préliminaire du *Bilan* à un comité d'examen composé de 10 représentants de parties intéressées. Cet examen visait à vérifier si le contenu répondait à leurs attentes en tant que représentants des parties intéressées et à recueillir des recommandations en vue d'en améliorer la crédibilité, la compréhension et l'attrait. Le Comité a jugé « nécessaire » et « courageuse » la réalisation du *Bilan*. Il a proposé l'ajout d'un document complémentaire présentant la méthodologie détaillée, l'amélioration de la section introductive du *Bilan* ainsi que l'ajout de faits saillants pour chacun des fascicules.

De plus, le Comité considère que le premier *Bilan* servira de point de référence. Le résumé du rapport du Comité d'examen et les changements apportés par le BFEC peuvent être consultés dans le site Internet du BFEC à l'adresse suivante : http://www.forestieren.chef.gouv.qc.ca/images/stories/Bilan_documents/resume_comite_examen.pdf



Équipe responsable de la réalisation du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec (2000-2008)*.
De gauche à droite : Julie Poulin, Marc Plante, Nathalie Perron, Ibrahima Gassama, Éric Morel.

Vérification de la production du *Bilan* par un registraire international

À l'été 2009, le BFEC a mandaté le registraire international QMI-SAI Global pour qu'il détermine de façon objective et indépendante la qualité, la rigueur et la pertinence des méthodes et des résultats du *Bilan*. La vérification par 90 points de contrôle a été effectuée sur les éléments de contenu de 12 des 23 fascicules. La firme QMI-SAI Global a constaté que pour l'ensemble des points vérifiés, aucune incohérence ou erreur matérielle n'a été notée (note de 90/90). De plus, les références citées étaient complètes. En outre, la firme a constaté que les processus de production du *Bilan* étaient structurés et rigoureux. Le rapport de la firme QMI-SAI Global peut être consulté dans le site Internet du BFEC à l'adresse suivante : http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/images/stories/Bilan_documents/qmi_sai_gobal_r202a-r00.pdf

Relecture du *Bilan* par un expert de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP)

À l'automne 2009, le BFEC a confié le mandat de relecture du *Bilan* à un expert du Réseau d'expertise en conseil stratégique de l'ÉNAP. Ce mandat consistait à donner un avis sur la clarté, la concision et l'objectivité de l'information présentée ainsi que sur l'emploi de la forme constructive des messages véhiculés. Selon l'expert consulté, le caractère de neutralité recherché par le Forestier en chef apparaît tant dans le ton du *Bilan* que dans la nature des défis soulevés. Enfin, les commentaires ont permis d'améliorer la qualité du texte. Le rapport de l'expert de l'ÉNAP peut être consulté dans le site Internet du BFEC à l'adresse suivante : http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/images/stories/Bilan_documents/rapport_enap.pdf

BUREAU DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Les activités suivantes sont prévues pour l'exercice 2010-2011.

Activités courantes

- assurer la coordination des activités du BFEC et la gestion des ressources internes;
- élaborer le *Plan stratégique 2011-2015* du BFEC;
- poursuivre la mise en œuvre du plan de développement des ressources humaines;
- achever l'implantation du système de gestion documentaire, principalement en ce qui a trait à la gestion des documents électroniques;
- achever la documentation des procédures de gestion;
- soutenir les activités ministérielles et intersectorielles;
- mener des analyses et déterminer des orientations dans des dossiers de mission ainsi que des dossiers de nature administrative, stratégique et tactique, en soutien au Forestier en chef;
- poursuivre les efforts en vue de compléter l'organisation (ressources humaines et budgétaires) en fonction du plan d'affaires.

Communications

- assurer la liaison avec la clientèle et les partenaires;
- assurer la coordination et la mise à jour de la *Stratégie de communication* et du *Plan d'action en gestion du changement*;
- assurer la gestion des sites Internet et intranet du BFEC.

Plan d'action de développement durable

- mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de prise en considération des orientations de développement durable destinées au personnel du BFEC;
- mettre en œuvre des activités de formations destinées aux aménagistes et au personnel dont les tâches sont reliées à la planification et à l'élaboration de projets, programmes et politiques;
- élaborer un cadre de gestion environnementale adapté aux besoins et aux conditions du BFEC;
- mettre en place des pratiques écoresponsables.

DIRECTION DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

Les activités suivantes sont prévues pour l'exercice 2010-2011.

Opération *Calcul des possibilités forestières 2013-2018*

- poursuivre la réalisation du CPF 2013-2018, en établissant le diagnostic sylvicole et territorial des UAF, en préparant et en intégrant les courbes de production dans *Horizon CPF*;
- valider les stratégies d'aménagement à utiliser dans les CPF 2013-2018 à partir des orientations du régime forestier, des guides sylvicoles, du *Manuel d'aménagement durable des forêts*, et des consultations des autres secteurs du Ministère concernés;
- poursuivre la formation du personnel responsable de la réalisation du CPF 2013-2018;
- procéder aux évaluations d'impacts des projets susceptibles d'affecter les possibilités forestières sur les territoires concernés et mettre en place le processus de validation de ces évaluations.



Personnel du Bureau du forestier en chef responsable de la réalisation des CPF.

Autres réalisations

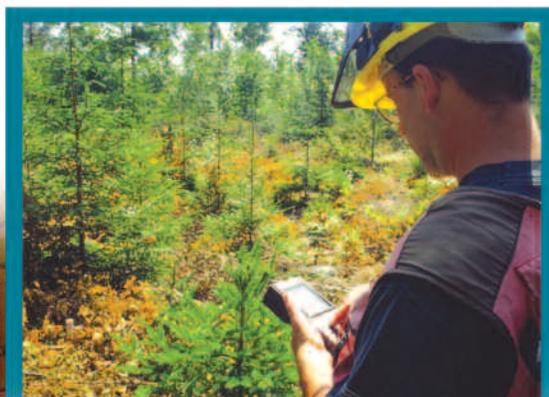
- poursuivre la gestion du changement auprès des ressources internes et des clientèles afin de partager et mieux s'adapter aux changements et aux défis posés par les nouvelles façons de faire les calculs de possibilités;
- poursuivre l'implantation du système de gestion de la qualité (ISO 9001) des CPF, notamment en s'assurant de sa robustesse à l'aide des audits appropriés;
- analyser les CPF des réserves forestières qui viennent à échéance prochainement afin d'en prolonger l'application jusqu'au 31 mars 2013.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Manuel d'aménagement durable des forêts

Les activités suivantes sont prévues pour 2010-2011 :

- livrer à l'automne 2010, les éléments clés du *Manuel* pour la réalisation du calcul des possibilités forestières 2013-2018, dont notamment les rendements escomptés des traitements sylvicoles et les méthodes d'intégration des principaux enjeux d'aménagement forestier durable;
- former les analystes de la Direction du calcul des possibilités forestières et assurer le service à la clientèle;
- poursuivre les activités d'arrimage avec les principaux projets contributeurs à la mise en œuvre du nouveau régime forestier (*Objectif 2013*).



■ ■ ■ ■ ■ Systèmes et méthodes de calcul des possibilités forestières

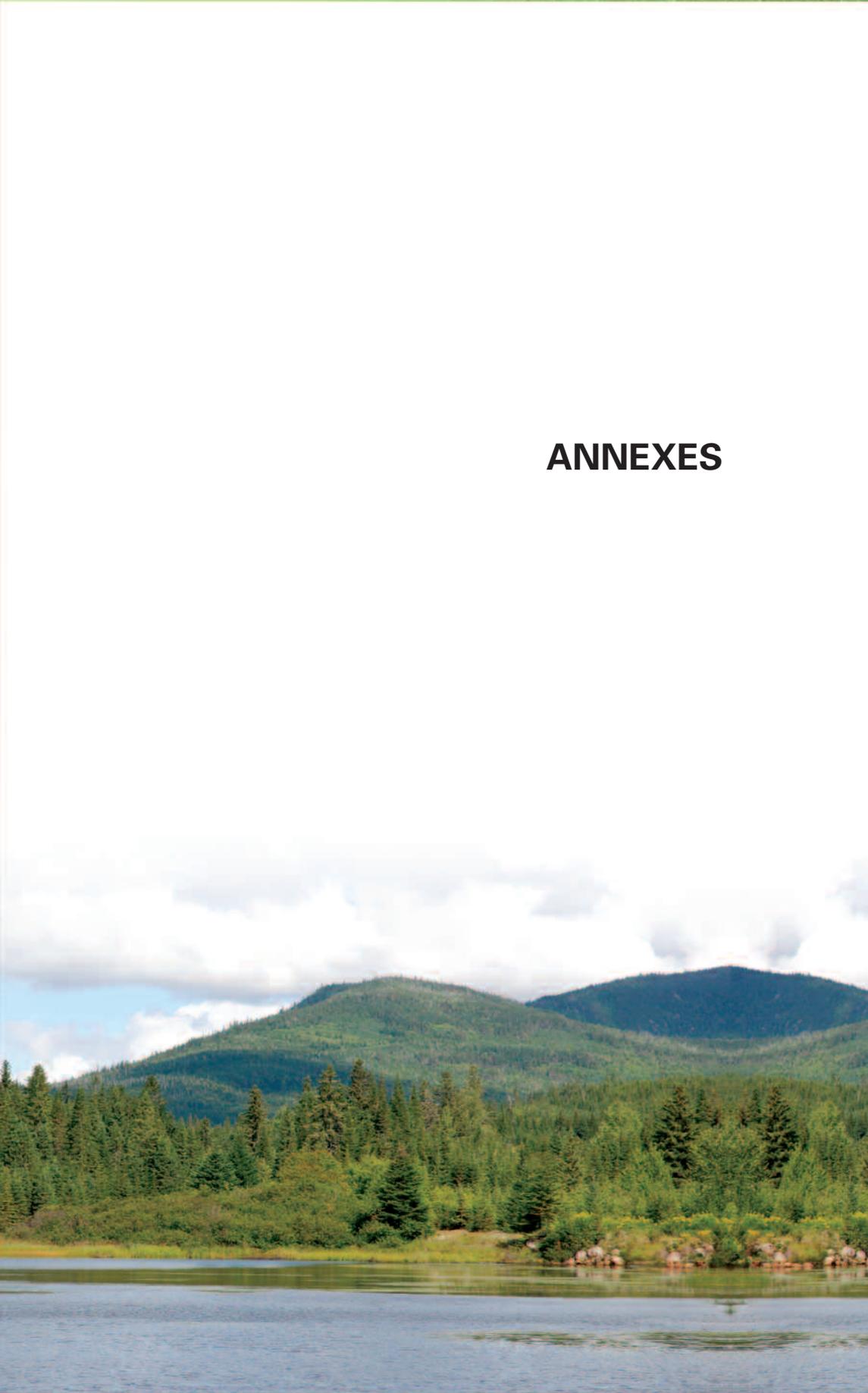
Il reste trois modules à produire dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de *Horizon CPF: Évolution, Syntaxe* et *Diffusion*. Voici un aperçu des activités à réaliser au cours de l'exercice 2010-2011 :

- déployer le module *Évolution*;
- compléter le développement informatique et déployer le module *Syntaxe*;
- réviser l'architecture, réaliser le développement informatique et déployer le module *Diffusion*;
- rédiger la documentation des processus et des méthodes nécessaires à l'utilisation de *Horizon CPF* et des logiciels *Woodstock/Stanley*;
- poursuivre le plan de formation du personnel en vue de la réalisation du calcul des possibilités forestières de la période 2013-2018;
- fournir l'assistance technique requise par les analystes du BFEC.

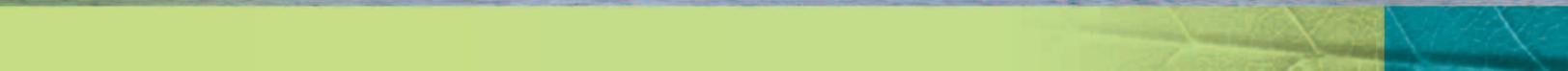
■ ■ ■ ■ ■ Bilan d'aménagement forestier durable

Les activités suivantes sont prévues pour 2010 2011 :

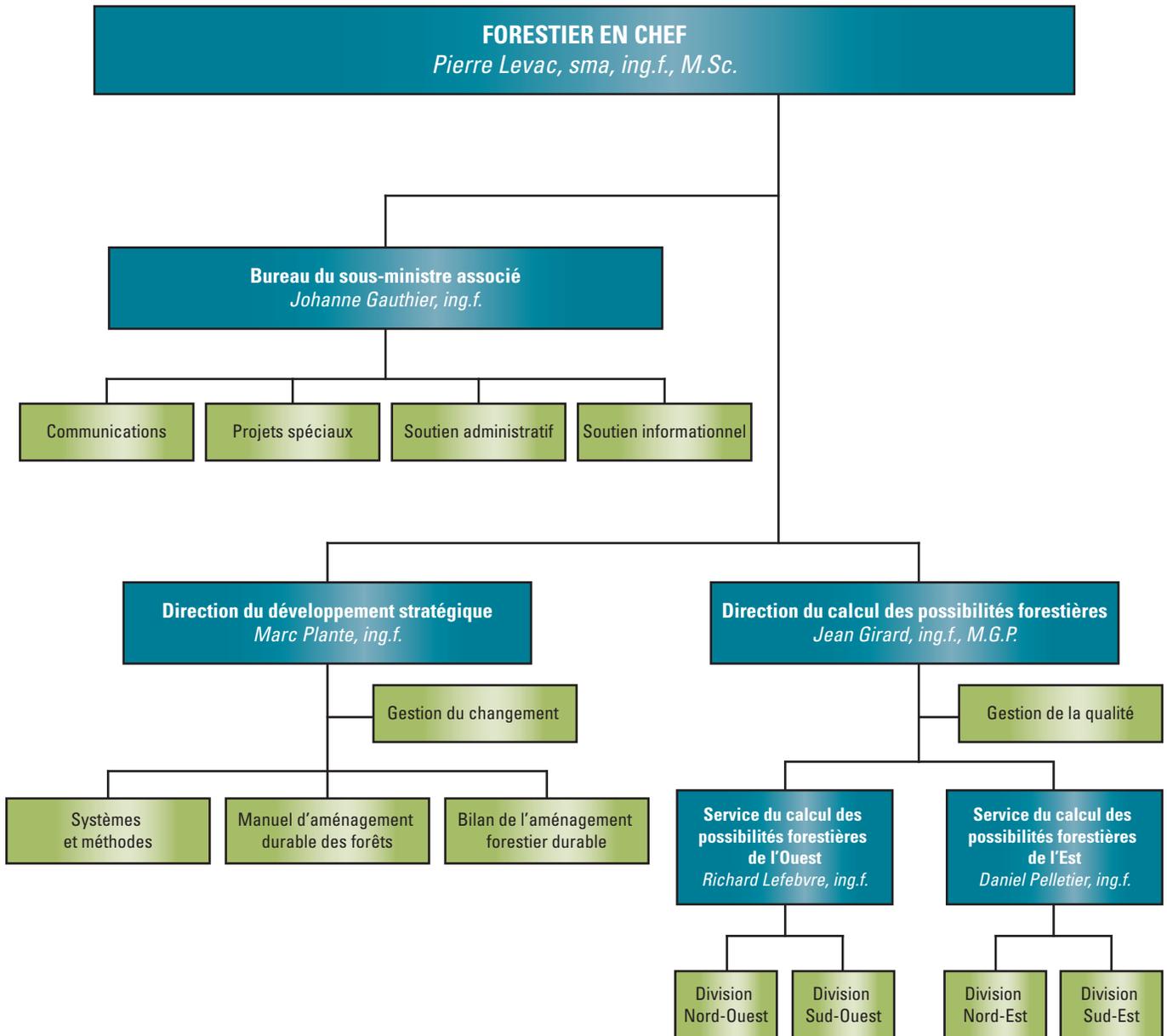
- dépôt du *Bilan* par la ministre du MRNF à l'Assemblée nationale au printemps 2010;
- diffuser le *Bilan* d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008 auprès des différents publics cibles;
- rendre publics les documents connexes du *Bilan*;
- effectuer l'évaluation de la production du premier *Bilan*.



ANNEXES



ANNEXE 1 ORGANIGRAMME



ANNEXE 2 TABLEAU DU SUIVI DU *PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011*

ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010

ENJEU #1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION : INTÉGRATION DE CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

OBJECTIF	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
Axe d'intervention : Développement de la première génération d'un <i>Manuel d'aménagement durable des forêts</i> (MADF)			
1.1 Produire les fascicules nécessaires à l'évaluation de la possibilité forestière pour 2009	1) État d'avancement de la production des fascicules <i>50 % pour 31 mars 2009</i> <i>100 % pour septembre 2009</i>	Ajustement de la portée du MADF Fascicules complétés à 25 %	Finaliser la production des fascicules
1.2 Produire le premier Manuel d'aménagement forestier intégrant des considérations de développement durable pour 2011	1) État d'avancement de la production de l'ensemble des fascicules du MADF <i>50 % pour le 31 mars 2010</i>	MADF complété à 25 %	Finaliser la production du MADF
Axe d'intervention : Réalisation des <i>calculs de la possibilité forestière</i> (CPF)			
2.2 Développer le nouveau système (Horizon CPF) pour 2011 en y intégrant des considérations de développement durable	1) État d'avancement du développement du système de CPF <i>Générateur de modèles pour décembre 2009</i>	Architecture complétée et développement réalisé à 60 %	Finaliser la réalisation
	2) État d'avancement du plan de formation des aménagistes <i>Générateur de modèles pour décembre 2009</i>	Formation Horizon complétée à 50 %, selon le calendrier prévu	À compléter en 2010
2.3 Réaliser tous les calculs des possibilités forestières (CPF) des réserves forestières pour 2010 tel qu'il est prévu.	État d'avancement des CPF des réserves forestières <i>100 % pour 31 mars 2010</i>	Plus de 90 % des CPF des réserves forestières ont été réalisés	À compléter en 2010
2.4 Réaliser les CPF 2013-2018 des 74 UAF pour 2011	État d'avancement de la réalisation <i>Chargement des données pour septembre 2009</i>	Chargement des données de 55/76 unités de compilation préliminaires	Finaliser la réalisation pour septembre 2010

ENJEU #1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

ORIENTATION : INTÉGRATION DE CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

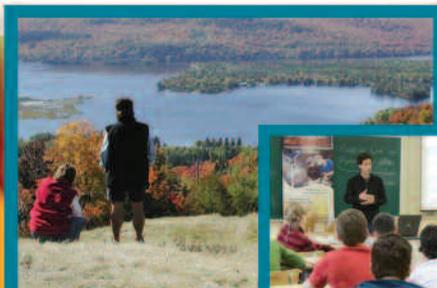
OBJECTIF	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
Axe d'intervention : Évaluation de l' <i>état des forêts</i> du domaine de l'État et de la <i>performance en matière d'aménagement forestier durable</i>			
3.1 Produire, pour 2009, le premier bilan d'aménagement forestier durable (BAFD) 2000-2008 des forêts du domaine de l'État	État d'avancement du BAFD <i>Assurance qualité, BAFD final et dépôt pour décembre 2009</i>	Assurance qualité réalisée et Bilan complété à 100 %	
Axe d'intervention : <i>Évaluations d'impacts</i> découlant de projets de politiques, de programmes, de stratégies ou de scénarios de développement			
4.1 Produire des évaluations d'impacts sur la possibilité forestière requises comme outil d'aide à la décision pour le gouvernement et les CRRNT	Nombre d'évaluations produites <i>90 % des évaluations produites dans les délais convenus</i> <i>100 % n'excédant pas 14 jours du délai convenu</i>	Processus d'évaluation mis en place 100% des évaluations d'impacts suite à la création des aires protégées et suite à l'application des orientations gouvernementales produites ont été réalisées dans les délais convenus	Poursuite des travaux selon le même cadre de référence Mise en place d'un processus de validation des évaluations

ENJEU #2: CONFIANCE DU PUBLIC À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DE LA GESTION FORESTIÈRE

ORIENTATION : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (BFEC)

OBJECTIF	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
Axe d'intervention : Renforcement des <i>communications publiques</i>			
5.1 Élaborer une stratégie de communication au regard des mandats du BFEC et assurer sa mise en œuvre en 2009	1) Stratégie de communication publique <i>Mises à jour annuelles</i>	Stratégie mise à jour à l'hiver 2009	Statégie mise à jour à l'hiver 2010
	2) Mise en œuvre de la stratégie concernant le MADF, le projet CPF et le BAFD <i>Complétée à 100 % pour juin 2009</i>	Mise en œuvre selon la réalisation de chacun des dossiers Activités d'information réalisées à 85 %	Compléter la mise en œuvre
5.2 Mettre en place des processus d'échanges avec les professionnels concernés par les mandats du BFEC	1) Processus d'échanges avec les regroupements de professionnels <i>Mis en place pour le 31 mars 2009</i>	Amorcé en 2009-2010	Poursuite de la mise en place du processus
	2) Processus d'échanges avec la communauté scientifique <i>Mis en place pour le 31 mars 2009</i>	Amorcé en 2009-2010	Poursuite de la mise en place du processus

Photo: Maxime Larrivée



Martin Côté, ingénieur forestier, et Antoine Nappi, biologiste, tous deux du Bureau du forestier en chef, ont accepté de parler de leur carrière devant un auditoire d'étudiants de l'École primaire et secondaire Fréchette à l'Anse-Saint-Jean.

ENJEU #3: CAPACITÉ DU BFEC À RÉALISER SES MANDATS

ORIENTATION : PERFORMANCE ET EFFICIENCE DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (BFEC)

OBJECTIF	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
Axe d'intervention : <i>Implantation</i> du BFEC			
6.1 Compléter l'implantation du BFEC d'ici le 31 mars 2009	Plan d'organisation administrative (POA) <i>Mise en œuvre au 31 mars 2009</i>	Équipe complétée à 90 %	Démarche à poursuivre afin de compléter l'équipe
6.2 Compléter l'implantation de l'infrastructure technologique pour 2009	<i>Programme d'implantation complété pour le 31 mars 2009</i>	L'implantation de l'infrastructure complétée à 100 %	Mise à jour si requis
Axe d'intervention : <i>Amélioration continue</i> dans l'accomplissement des mandats du BFEC			
7.1 Élaborer un plan de développement des ressources humaines (PDRH) pour 2008	PDRH <i>Complété pour le 31 décembre 2008</i>	PDRH complété, approuvé et mis en œuvre en 2009	Mise en œuvre continue et mise à jour en 2010
7.2 Favoriser le travail d'équipe, la synergie et le sentiment d'appartenance au sein du BFEC	Stratégie de communication interne du BFEC <i>Mise à jour le 31 mars 2009</i>	Outils de communications utilisés régulièrement Mise à jour réalisée	Continuité à assurer Mise à jour en 2010
7.3 Mettre en place un système de gestion de la qualité (SGQ) pour 2011	État d'avancement de la mise en place du SGQ <i>Premier audit interne réalisé pour décembre 2009</i>	Premier audit interne réalisé	Compléter l'implantation du SGQ et obtenir la certification ISO 9001

ANNEXE 3 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2008-2013 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS DU BFEC	ACTIONS	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
1. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée				
Intégrer les principes du développement durable dans tous les aspects des mandats du Forestier en chef	Considérer a priori les préoccupations sociales, économiques et environnementales ainsi que les balises de la Stratégie d'aménagement durable des forêts dans le calcul des possibilités forestières	Nombre d'unités d'aménagement forestier (UAF) intégrant des paramètres d'aménagement durable des forêts (ADF) dans le calcul des possibilités forestières (CPF) 2013-2018 <ul style="list-style-type: none"> 100 % des UAF intégrant des paramètres d'ADF dans le calcul des possibilités forestières 2013-2018 	<ul style="list-style-type: none"> Une consultation a été réalisée afin de recueillir les préoccupations des communautés régionales et des Premières Nations Des fascicules du MADF supportent l'intégration du développement durable (DD) dans les CPF 2013-2018 	Poursuite du travail
	Produire pour 2011 le premier Manuel d'aménagement durable des forêts (MADF)	État d'avancement de la production des fascicules du MADF <ul style="list-style-type: none"> Produire pour 2009 les fascicules nécessaires au calcul des possibilités forestières 2013-2018 Produire pour 2011 un premier MADF 	<ul style="list-style-type: none"> Une réflexion portant sur la prise en considération des orientations de DD a été réalisée 25 % des fascicules et du MADF 	Seront complétés selon l'échéancier requis pour les CPF 2013-2018

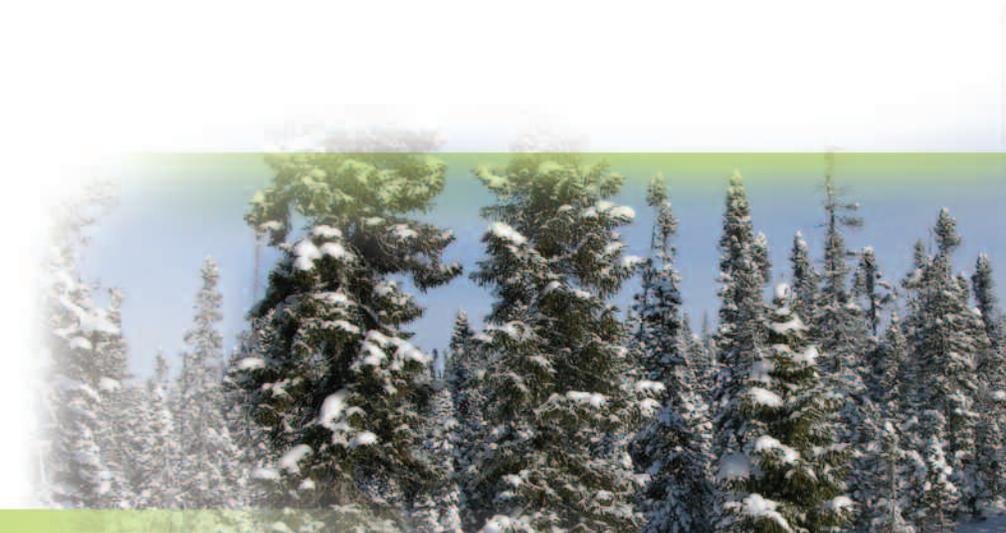


Photo : Lucie Bertrand

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2008-2013 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS DU BFEC	ACTIONS	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
2. Informer, sensibiliser, éduquer et innover				
Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant	Offrir des activités de sensibilisation et de formation continue en développement durable au personnel du BFEC, en vue de développer son expertise et des comportements écoresponsables	Nombre d'employés ayant participé aux activités de sensibilisation et de formation <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avoir sensibilisé pour 2011 plus de 80 % du personnel</i> • <i>S'assurer pour 2013 que plus de 80 % du personnel professionnel et technique aura une connaissance suffisante pour considérer le développement durable dans sa prestation de travail</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du BFEC au groupe de travail ministériel en vue d'une formation en DD pour le personnel ciblé • 100 % du personnel a participé à une journée de sensibilisation et de formation • Parution régulière d'une chronique, portant sur le DD, dans le bulletin interne du BFEC. 	Poursuite des activités de sensibilisation
Évaluer l'état des forêts du Québec et la performance en matière d'aménagement durable des forêts	Produire pour 2009 le premier Bilan d'aménagement durable des forêts (BADF) 2000-2008 qui évalue l'état des forêts du domaine de l'État et la performance en matière d'aménagement durable des forêts et amorcer en 2010 le deuxième BADF	État d'avancement des travaux du BADF <ul style="list-style-type: none"> • <i>Déposer en 2009 le premier BADF</i> • <i>Avoir complété à l'automne 2013 100 % des audits nécessaires à la réalisation du deuxième BADF</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • BAFD complété en mars 2010 	Publication et diffusion du Bilan
Évaluer l'impact, a priori, de projets de politiques, de programmes, de stratégies ou de scénarios de développement durable	Développer pour 2011 le nouveau système de calcul des possibilités forestières en y intégrant des considérations relatives au développement durable	État d'avancement du développement du système <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nouveau système opérationnel en 2011</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets pilotes réalisés et en cours • Développement des CPF en cours effectué dans un cadre de DD 	Poursuite du développement
	Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières requises comme outil d'aide à la décision pour l'État et les organismes régionaux	Nombre d'évaluations d'impacts produites <ul style="list-style-type: none"> • <i>Produire 90 % des évaluations d'impacts dans les délais convenus</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations d'impacts à la suite de la création des aires protégées et suite à l'application des orientations gouvernementales produites selon les délais convenus 	Évaluations d'impacts réalisées au besoin

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2008-2013 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS DU BFEC	ACTIONS	INDICATEURS / CIBLES	ACTIONS RÉALISÉES EN 2009-2010	ACTIONS PRÉVUES EN 2010-2011
3. Produire et consommer de façon responsable				
Adopter des pratiques écoresponsables dans les activités courantes de gestion au BFEC	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avoir adopté pour 2011 un cadre de gestion environnementale</i> • <i>Avoir implanté pour 2012 cinq pratiques d'acquisitions écoresponsables</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Première phase du cadre de gestion réalisée à 90 %. • Seconde phase complétée à 30 % • Sept pratiques d'acquisition écoresponsables implantées 	Le cadre de gestion sera maintenu et complété selon l'échéancier



Une partie de l'équipe du Bureau du forestier en chef au moment d'une visite terrain dans la région de la Mauricie.

Photo : Gordon Weber

ANNEXE 4 LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

- ADF: Aménagement durable des forêts
- AFD: Aménagement forestier durable
- BAFD: Bilan d'aménagement forestier durable
- BFEC: Bureau du forestier en chef
- BSMA: Bureau du sous-ministre associé
- CPF: Calcul des possibilités forestières
- CRRNT: Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
- CRSNG: Conseil de recherche en science naturelle et en génie du Canada
- DCPF: Direction du calcul des possibilités forestières
- DDS: Direction du développement stratégique
- ÉNAP: École nationale d'administration publique
- MADF: Manuel d'aménagement durable des forêts
- MRNF: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- OPMV: Objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- PGAF: Plan général d'aménagement forestier
- SADF: Stratégie d'aménagement durable des forêts
- SGQ: Système de gestion de la qualité
- UAF: Unité d'aménagement forestier
- UQAM: Université du Québec à Montréal
- UQAT: Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Pour en connaître davantage sur les acronymes et abréviations reliés au secteur forestier, vous pouvez consulter l'adresse Internet suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>



*Bureau du forestier
en chef*

Québec

